

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 8 • Numéro 7 • Le 16 août 2017

Savez-vous à quels médicaments vous êtes allergique?

Les médicaments peuvent parfois provoquer une réaction allergique. Vous pourriez faire de l'urticaire, avoir une éruption cutanée ou une enflure ou avoir du mal à respirer. La réaction peut varier d'une personne à l'autre. Une allergie médicamenteuse et un effet secondaire causé par un médicament sont deux choses différentes, et certaines réactions allergiques peuvent être très graves. Votre médecin et votre pharmacien peuvent vous aider à déterminer si vous êtes allergique à un médicament.

L'ISMP Canada a reçu une déclaration d'un consommateur qui avait subi une réaction allergique qui aurait pu être évitée. Le médecin a demandé au consommateur s'il avait des allergies médicamenteuses. Il a déclaré qu'il était allergique à un médicament qui commençait par la lettre C. Étant donné que de nombreux noms de médicaments commencent par la lettre C, rien n'a été ajouté au dossier. Le consommateur a ensuite reçu un antibiotique appelé céphalexine pour traiter une infection. Il s'agissait en fait du médicament auquel le consommateur était allergique. Ce dernier a éprouvé une autre réaction allergique, mais a récupéré après avoir été traité.

Medicamentssecuritaires.ca offre les conseils suivants aux consommateurs pour les aider à prévenir une réaction allergique connue :

- Si vous éprouvez une réaction allergique, assurez-vous de noter le nom du médicament et ce qui vous est arrivé (p. ex., urticaire, difficulté à respirer) lorsque vous avez pris le médicament. Gardez cette information avec vous en tout temps.
- Informez tous vos prestataires de soins de santé de toute allergie aux médicaments que vous avez. Ceci est très important lorsqu'un nouveau médicament vous est prescrit, car il peut ressembler à celui auquel vous êtes allergique.
- Si vous avez une allergie sérieuse, portez toujours un bracelet ou un collier d'alerte médicale expliquant votre allergie. Demandez à votre prestataire de soins de santé si vous devriez également porter un auto-injecteur d'épinéphrine sur vous.



Pour obtenir davantage d'informations sur la façon d'éviter de recevoir un médicament auquel vous êtes allergique, consultez le bulletin [Allergique à un médicament? Il est primordial de savoir quoi faire!](http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/ISMPC_Bulletin_2012_v3i2.pdf) (http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/ISMPC_Bulletin_2012_v3i2.pdf)

Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.